

Les nouveaux «hors-la-loi»

Christoph Blocher n'accompagnera pas les requérants d'asile déboutés jusqu'à l'aéroport. Il ne paiera sans doute pas le prix politique des renvois forcés. La Confédération dispose d'un moyen simple pour forcer les cantons à adopter sa vision politique unilatérale du problème de l'asile: elle ferme le robinet.

Les récentes mesures fédérales ont d'ailleurs la couleur budgétaire même si elles n'en ont pas forcément l'odeur. La modification de la loi sur l'asile résulte de l'adoption par les Chambres fédérales d'un paquet législatif sur «le programme d'allègement budgétaire 2003» en décembre dernier. Les délais de traitement des demandes d'asile ont été raccourcis à l'extrême; la procédure de non-entrée en matière passe du cas exceptionnel à la règle générale. La révision est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004. Au pas de charge, le Conseil fédéral adapte les ordonnances d'exécution. Dans la foulée, il exclut de l'aide sociale toutes les personnes faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière ou de renvoi passée en force.

Vu de Berne, le problème se résume aisément. Les requérants déboutés n'ont plus rien à faire en Suisse. La Confédération ne doit plus subventionner les cantons pour fournir de l'aide à des personnes en situation illégale, qui doivent quitter au plus vite le territoire. Elle consent tout au plus à verser une obole symbolique de 600 francs par personne, censée assurer le gîte et le couvert. Le tout vise à inciter les cantons à exécuter sans ménagement les

décisions prises à la va-vite par l'autorité fédérale.

Les cantons, contraints de suivre la ligne dure du Conseil fédéral, devraient ouvrir plus largement leur bourse. La Constitution fédérale (art. 12) garantit à chacun, quel que soit son statut, le droit à bénéficier des moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. Cette aide ne se limite pas au strict minimum matériel; elle comprend aussi d'autres aspects d'intégration à la communauté. Mais, vu leur manque de moyens, les exécutants de la politique fédérale risquent d'appliquer strictement les directives de Berne et de ne plus garantir ce droit fondamental.

Pour les cantons, une disparition «dans la nature» équivaut à un renvoi. Poussées en dehors des structures d'accueil, les personnes visées par les mesures prises par le Conseil fédéral choisiront certainement la clandestinité. Elles grossiront les rangs des travailleurs au noir ou trouveront des sources de revenus en marge de la légalité. Des situations que les partis de droite ne cessent de dénoncer mais qui sont alimentées par leur propre politique.

Les réfugiés déboutés deviennent ainsi de nouveaux «hors-la-loi». Historiquement, ce terme désignait les personnes qui n'avaient aucun statut juridique, le plus souvent en raison de leur origine. Seulement plus tard cette expression a visé ceux qui tombaient dans l'illégalité du fait de leur propre comportement. La politique suisse d'asile ne se contente pas de pousser beaucoup de monde en dehors des frontières; elle place certaines personnes en dehors du droit.

AD

Dans ce numéro

Lutte des classes et dépassement du capitalisme en question.

Lire en page 2

La défense du français et les coûts de l'anglais.

Lire en page 3

La plantation du blé transgénique de Lindau suscite le débat.

Lire en page 4 et 5

Le travail précaire menace les droits des salariés.

Lire Forum en page 6

Le mythe des lacustres sorti de l'eau.

Lire en page 7

L'horizon post-capitaliste

Malgré les déclarations du nouveau président du PSS, la lutte des classes reste un instrument pertinent de la critique socialiste et, à défaut de dépassement, il faut continuer de combattre les dérives du capitalisme.

Intégré, le nouveau président du Parti socialiste suisse (PSS) s'exprime sur ses projets et ses convictions. Il le fait avec une grande modestie intellectuelle ; la démagogie n'est pas son style, ni le miroir aux alouettes. Mais dans l'entretien accordé au *Temps* (22 mars), deux affirmations surprennent, en rupture avec l'analyse et la critique socialiste classique : la fin de la lutte des classes, qui aurait perdu sa signification dans les années cinquante et soixante, pendant les Trente glorieuses, et l'absence d'alternative concrète au capitalisme. Les Trente glorieuses sont pourtant un exemple d'école d'une exploitation de classe,

celle des ouvriers étrangers, attirés avec le statut provisoire de saisonniers, donc jetables, renvoyables en situation de crise économique, ce qui fut massivement le cas en 1975. Privés de tout regroupement familial, ils payaient des impôts prélevés à la source qui, comme pour les citoyens suisses, tenaient compte des frais scolaires, alors que leurs enfants restés au pays n'en bénéficiaient pas. Certes, pendant cette période, la Suisse, enrichie par l'apport d'une main d'œuvre prête à l'emploi, a pu développer des réalisations sociales et, politiquement, affiner la concordance et la formule dite magique. Mais la lutte des classes, que l'égoïs-

me national rendait moins visible, était toujours en travail. Comme elle est aujourd'hui de nouveau plus apparente, l'apport de l'immigration ayant cessé ses apports bénéfiques. Si le terme est purgé de son interprétation marxiste (lutte, rôle privilégié du prolétariat, dictature du prolétariat), il demeure un instrument indispensable de la critique socialiste.

Et faut-il parler d'alternative concrète au capitalisme, pour constater que nulle ne pointe à l'horizon ? Un système économique ne se renverse pas comme on change une majorité politique. Peut-être faudrait-il distinguer d'abord le marché du capitalisme. Le socialisme est attaché à une société ouverte. Au privilège reçu, à la rente de situation, il oppose la preuve par l'acte et le mérite, notion qui dépasse le concept de concurrence, trop marqué par son usage économique et ses dérives ; le terme de concours, de mise au concours au sens le plus large, conviendrait mieux. Avec pour corollaire l'exigence forte de solidarité, les dons et les capacités de réussite étant inégalement répartis.

Le capitalisme est une déformation de la société de concours par le pouvoir conféré aux propriétaires des moyens de production (pour reprendre la terminologie clas-

sique) : pouvoir de décision, partagé avec les états-majors de direction et aussi droit d'utiliser prioritairement à leur profit la plus-value produite. Cet accaparement du pouvoir, aucun socialiste ne peut l'accepter.

Qu'on relise les écrits de ceux qui à qui on n'a jamais fait la réputation d'être gauchistes : Jeanne Hersch, Pierre Gra-

ber, René Meylan ; tous fondent leur socialisme sur le refus du pouvoir capitaliste, quand il privilégie celui de l'argent, de l'actionnariat. Nul doute que telle est la conviction profonde de Hans-Jürg Fehr, son engagement le prouve. Mais comment agir ? Il n'y a pas une alternative, mais des ouvertures de fronts multiples : le développement durable s'oppose au profit immédiat ; les assurances sociales considérées comme un salaire différé modifient la conception et de l'État providence et du salariat ; le concept de régulation est en plein développement et rejoint celui de la planification incitative. Le pouvoir syndical limite le libre marché du travail. La liste n'est pas exhaustive. Mais c'est la convergence et la coordination de ces fronts qui remodeleront la société capitaliste. Le nouveau programme du PSS, que souhaite lancer Hans-Jürg Fehr, sera l'occasion d'une clarification. *ag*

«Or, actuellement, aussi loin que porte mon regard, je ne vois personne articuler une vision post-capitaliste».

Hans-Jürg Fehr, président du PSS

Trois municipaux européens

Des étrangers sont non seulement électeurs mais aussi élus dans des exécutifs et des législatifs communaux. En ce qui concerne les exécutifs, appelons les élus des municipaux. Il y en a eu trois jusqu'ici à notre connaissance. Le plus récent est un Portugais thioleyru, c'est-à-dire élu dans la commune des Thioleyres, dans le district vaudois d'Oron. Il a été précédé en 2002 par un ressortissant néerlandais élu dans la localité de Wald (Appenzell-Rhodes extérieures). Récemment naturalisé, il est devenu suisse. C'est depuis 1996 que les communes de ce demi-canton peuvent accorder droit de vote et d'éligibilité aux étrangers. Wald a été la première à prendre une telle décision en décembre 1999, donc encore au XX^e siècle. Speicher a suivi mais n'a pas encore d'élus. Trogen se prononcera prochainement à la suite d'une initiative socialiste. Le cas le plus intéressant est plus ancien. Alain Pichard le rappelait récemment dans *24 heures*. En 1992 un ressortissant italien bien intégré dans le village jurassien d'Undervilier est élu. Personne ne soupçonnait l'absence de passeport rouge ou le fait que le droit de vote des étrangers dans le Jura ne comportait pas le droit d'être élu. L'erreur découverte et le nouveau magistrat refusant la naturalisation offerte, il a continué à faire partie de la municipalité mais seulement avec voix consultative, donc sans droit de vote. *cfp*

Une langue délaissée

Depuis un an, la Fondation Défense du français lutte contre l'emprise de l'anglais et prône la sauvegarde de la diversité linguistique de la Suisse.

La Fondation défense du français s'est créée à Lausanne en avril 2003. Elle est animée par Georges Perrin, directeur de la création de l'agence de pub TRIO et soutenue par Jean-Marie Vodoz défenseur acharné de la langue française dans les colonnes de *24 heures*. Pour l'instant, aucune réponse n'est apportée aux mails, pardon aux courriels, de demande d'adhésion comme plusieurs personnes ont pu le constater. Sur le forum de discussion du site, un internaute, non démenti, signale que l'acronyme de l'agence TRIO signifie «think right, imagine original», le ver serait-il déjà dans le fruit?

L'action de cette fondation devrait s'orienter en priorité vers les parlementaires et agir en agent d'influence, on n'ose dire de *lobbyiste*. En 2002 le conseiller national Jean Jacques Schwaab (PS/VD) a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral de «prendre les mesures nécessaires pour éviter l'emploi abusif d'expres-

sions anglaises ou américaines dans les textes rédigés dans l'une des langues nationales, au sein de l'administration et des entreprises dépendant de la Confédération». La réponse du Conseil fédéral parlait de groupe de travail interne, de lexique à établir, bref l'enterrement habituel d'un postulat. Il est bien sûr impossible dans notre pays de demander un usage exclusif des langues nationales dans la publicité et la communication: les sensibilités sont trop différentes des deux côtés de la Sarine, au Tessin et aux Grisons, il serait indispensable de tenir compte des dialectes et l'exercice serait probablement sans issue.

Par contre il n'est pas excessif de proposer une loi demandant l'usage exclusif des langues nationales de la part des services, organismes ou entreprises dans lesquelles la Confédération est majoritaire. Nous ne pouvons pas grand-chose contre les publicités en anglais des cigarettiers, mais le bénéfice de Swisscom serait-il

moins grand si les *directories* s'appelaient à nouveau des annuaires? Et l'Office fédéral de la santé publique, dont le travail de prévention face au Sida lui vaut des éloges mérités à travers le monde, provoquerait-il une contamination de plus en menant ses actions en français en Suisse romande plutôt qu'en anglais comme c'est souvent le cas?

D'une certaine manière, c'est faire preuve de mépris à l'égard des «jeunes», qui sont la cible principale de ces campagnes, que de les imaginer analphabètes dans leur langue maternelle et c'est faire preuve d'un parfait dédain à l'égard des catégories de la population qui ne comprennent pas l'anglais.

Cette nouvelle fondation a du pain sur la planche. Mais nous serions davantage convaincus de son efficacité s'il était possible d'obtenir des réponses aux demandes d'adhésion. *jjg*

www.defensedufrancais.ch/fondatio.htm

Anglais

Une langue qui coûte cher

En Suisse, l'anglais est aussi rentable qu'un placement financier sans risque, il peut rapporter entre 6 et 12%. Malgré des différences en fonction des langues nationales dominantes, il profite à la société. La tentation de lui offrir le pays gagne les esprits et les responsables de l'instruction publique, surtout dans les cantons alémaniques de Suisse orientale, menés par Zurich, là où les taux de rendement sont les plus flatteurs. En Suisse romande en revanche, l'allemand l'emporte en raison des rapports de force économiques asymétriques entre les deux régions linguistiques.

François Grin, professeur d'économie à l'École de traduction et d'interprétation (ETI) de l'Univer-

sité de Genève et directeur adjoint du Service de la recherche en éducation du canton de Genève (SRED), déplore la primauté du point de vue économique dans les choix de politique linguistique. Sans parler des effets non marchands laissés pour compte. Trop souvent on oublie de chiffrer les pertes et les dommages entraînés par la place de plus en plus importante accordée à l'anglais dans tous les domaines de la vie.

Les profits des pays anglophones

L'apprentissage mondialisé de l'anglais ouvre un marché alléchant aux pays anglophones. Il suffit d'additionner les matériaux pédagogiques, les fournitures de

cours, de traduction et d'interprétation pour avoir une idée du chiffre d'affaire qui s'en dégage. Comme tout le monde se met à l'anglais, ceux qui le parlent déjà économisent temps et argent dans la compréhension et dans la traduction des messages qui leur sont adressés. Plus question non plus d'apprendre d'autres langues. François Grin évoque la décision du Ministère britannique de l'éducation d'abandonner l'enseignement obligatoire d'une deuxième langue en Angleterre et au Pays de Galles. Les ressources ainsi économisées se transforment en investissements et en taux de croissance alimentés par les non-anglophones. Enfin, à l'exception d'une élite restreinte qui a les

moyens de se payer le niveau nécessaire, alors que les autres se contentent d'une approche scolaire insuffisante, la maîtrise de l'anglais appris fait toujours pâle figure face aux anglophones de naissance. L'inégalité est patente, dans la négociation ou la gestion des conflits par exemple. Il faudrait en effet septante-cinq années de cours, à raison de quatre heures hebdomadaires pendant quarante semaines, pour espérer effacer ce handicap. *md*

François Grin, «La société pluri-lingue: coûts, bénéfices et équité», in *La Suisse, un pays où l'on parle quatre langues et plus*, Académie suisse des sciences humaines et sociales, Bern, 2003.

Huit mètres carrés de blé

La plantation de blé transgénique de Lindau est un projet de recherche fondamentale étranger à la commercialisation crainte par les milieux écologiques. L'interdiction exigée par les opposants fait fi de la liberté indispensable à l'invention scientifique.

Les huit mètres carrés de jardin de Lindau, une surface des plus disputé de Suisse - quatre ans de procédure, 500 000 francs de frais - verront, si tout va bien, germer des plants de blé modifiés par génie génétique, après que les militants de Greenpeace enchaînés au grillage ont vidé pacifiquement les lieux pour éviter des engelures et ont renoncé à saccager la plantation, pour éviter «une dissémination de matériel recombinant dans l'environnement».

Espérons donc un dénouement paisible d'une affaire pénible. A son paroxysme elle opposait d'un côté des protagonistes convaincus que la plantation allait ruiner à tout jamais les chances d'une «Suis-

se bio» (cf. page 5), et de l'autre, ceux persuadés qu'un arrêt de l'expérience allait enterrer définitivement toute recherche scientifique dans notre pays. Essayons de tirer quelques leçons.

Un modèle pour la recherche fondamentale

Les militants opposants ont été incapables de reconnaître que le projet de Lindau est un projet de recherche fondamentale. C'est leur plus grande erreur. Pourtant, tout indiquait qu'il ne s'agissait pas d'une simple étude de faisabilité menant à la commercialisation. En particulier, le choix de la maladie, la «carie du blé», dont le blé devait devenir résistant par génie génétique. Cette maladie ne présente pas de menace commerciale aujourd'hui et surtout elle peut être combattue efficacement par des moyens simples (l'eau chaude notamment). Il s'agit donc ici d'un «modèle», censé tester des questions plus fondamentales, telles la robustesse, l'efficacité et le comportement selon les variations de l'environnement des séquences génétiques transplantées. Le monde de l'agriculture transgénique, dont les surfaces explosent pour le soja et le coton, est caractérisé par la faiblesse de la recherche fondamentale publique désintéressée. Les opposants se sont donc attaqués à ce qui potentiellement est leur allié.

Les chercheurs sont-ils les Winkelried ouvrant, malgré

eux, la brèche à la dissémination commerciale de plantes transgéniques? On peut faire l'hypothèse que c'est le marché, et lui seul, qui détermine la plantation commerciale. La tomate *FlavrSavr*, c'est fini; le coton *Bt* se plante de plus en plus. Les clients, aidés par l'étiquetage explicite obtenu de haute lutte par les associations de consommateur - ont choisi. Pourtant, les recherches sur la tomate étaient bien plus nombreuses que celles sur le coton, notoirement réduites à la recherche privée.

Le pouvoir des citoyens de dire non

Les chercheurs eux ont sous-estimé les craintes de la population. Après tout, nous mangeons allégrement des agrumes sans pépins produits par sélection dite traditionnelle, mais reposant de fait sur une irradiation massive des semences, entraînant des remaniements génétiques colossaux, sélectionnés et clonés par la suite. L'insertion d'une séquence connue par ingénierie génétique est perçue comme nettement plus dangereuse que la manipulation au hasard de milliers de gènes. Mais cette dédramatisation de la notion d'OGM ne suffit pas pour lever les peurs de la population. Le consentement éclairé des citoyens doit être obtenu; plus difficile est de comprendre que les concitoyens sont non seulement des gens qui demandent à être éclairés, mais qu'ils ont effecti-

vement le pouvoir de dire non à un projet.

La recherche fondamentale ne peut être programmée dans les détails, il lui faut toujours un espace de bricolage. Les procédures d'autorisation de projets scientifiques devraient respecter cet espace de liberté et se concentrer sur la protection des gens et de l'environnement. C'est le grand défi dans les domaines scientifiques sensibles, tels le génie génétique agricole ou les cellules souches embryonnaires humaines. Si la méthodologie, la mise en œuvre et l'analyse des résultats sont trop étroitement contrôlées par les procédures d'autorisation, si la capacité d'invention en cours de route est réduite à zéro, on court rapidement le danger d'un nouveau maccarthysme, à l'instar des parlementaires conservateurs du Congrès américain qui ont épluché, pour les faire suspendre, sous prétexte de faiblesse méthodologique, tous les projets de recherche fondamentale comportant les mots-clé «sida» et «prostitution». *ge*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alez Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Anne Rivier
Charles-F. Pochon (cfp)
Adèle Thorens (ath)

Forum:
Susanne Blank
Travail.Suisse

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Fabrique de DP

Domaine Public ne paraîtra pas pendant deux semaines lors des fêtes de Pâques. Le journal paraîtra à nouveau le vendredi 23 avril 2004. Nous vous remercions de votre fidélité.

La céréale de la discorde

Le développement d'une agriculture durable doit-il prendre le pas sur la recherche génétique? Un point de vue différent de la position soutenue par *Domaine Public*.

L'EPFZ a décidé de lancer son essai de plantation de blé transgénique à Lindau. Il s'agit de la première expérience de culture de céréale transgénique en plein air en Suisse, un événement scientifique qui va faire date. Greenpeace a mené ces derniers mois une campagne très énergique pour s'opposer à cette expérience, ainsi qu'à toute culture d'OGM en plein air. Nous n'entrerons pas dans la polémique qui touche au danger de dissémination lié à ce type de culture. Il nous paraît plus utile de souligner quelques points liés au produit testé dans le cas précis. Il s'agit donc de blé transgénique, conçu pour que la plante soit capable de résister à une maladie, la carie du blé. Le test de Lindau s'inscrit pour le moment dans le cadre d'un processus de recherche, mais il est probable et logique qu'à moyen terme, l'idée soit de rendre le blé en question commercialisable. Mais y a-t-il une demande réelle pour ce type de produit et apporterait-il vraiment un plus à ses utilisateurs?

Il est intéressant de constater que l'on trouve, aux côtés des environmentalistes de Greenpeace, plusieurs associations pay-

sannes, pour s'opposer aux essais de Lindau. Il y a là l'IP Suisse (Association Suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée), Bio Suisse (Organisation faîtière suisse des paysans bio) ainsi que l'Association des petits et moyens paysans (VKMB). Ceci n'a rien de surprenant. En effet, la Suisse promeut, depuis plusieurs années, une agriculture durable basée sur la production biologique et intégrée. Or cette démarche est tout à fait incompatible avec la culture d'OGM, ne serait-ce que pour des raisons de traçabilité des produits. Les paysans suisses ne veulent pas le blé de Lindau.

Les produits transgéniques mal-aimés

Si le blé transgénique est appelé à être cultivé, il devrait aussi être intégré à des produits alimentaires, puis consommé. Or, là aussi, on voit que les oppositions sont nombreuses. L'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries, grands utilisateurs de blé, s'est liée à la campagne anti-OGM de Greenpeace. C'est également le cas de la Fondation pour la protection des consommateurs. Les Suisses ne sont effectivement pas pressés de trouver du pain ou d'autres pro-

duits d'origine transgénique sur leurs étals ou dans leurs assiettes. Leur appréhension a d'ailleurs été entendue par les grands distributeurs, qui refusent de commercialiser de tels produits. On se demande donc à qui serait destiné ce fameux blé de Lindau, une fois le processus de recherche abouti: une partie importante des paysans comme des consommateurs semble d'emblée le rejeter.

Mais quel est, au fond, l'avantage de cette céréale modifiée, qui suscite si peu d'enthousiasme en dehors des chercheurs? La question a du sens, dans la mesure où la carie du blé, qui est à l'origine de la modification en question, n'est pas vraiment considérée comme un problème important. Les agriculteurs peuvent en effet d'ores et déjà lutter contre elle par des méthodes douces comme la désinfection à l'eau chaude ou à la farine de moutarde. Dans ce contexte, pourquoi n'investit-on pas plutôt dans le développement d'une agriculture écologique et durable, celle qui est, au fond, appelée de ses vœux par la plupart des agriculteurs et des consommateurs de ce pays? Il y a là aussi des axes novateurs et passionnants pour la recherche. *ath*

Suisse-Europe

Les cantons et l'Union européenne

La Chambre des cantons, qui ne repose pas sur une base institutionnelle mais qui réunit par libre décision les représentants des cantons pour discuter de leurs intérêts communs, passait pour un gadget, une amicale, une forme de cette «réunionite» qui charge les agendas pour peu d'action et de décision.

Or, coup sur coup, elle a marqué des points. Premièrement son opposition déterminée au paquet fiscal. Elle a rappelé que le Conseil

des Etats n'était pas constitutionnellement le représentant des intérêts cantonaux. Elle a su tenir ce rôle. Mais lorsque des intérêts financiers ne seront plus en cause saura-t-elle toujours combler le vide institutionnel de la représentation des cantons par rapport au pouvoir central?

La prise de position sur nos rapports avec l'Union européenne pourrait faire penser à une ambition réelle de la Chambre des cantons. Mais la résolution qui relève

les limites des bilatérales et qui souhaite que la Confédération dans son rapport promis (un de plus!) sur les conséquences de l'adhésion s'attache aux effets sur le fédéralisme est une démarche un peu facile, qui n'engage pas. Or, l'adhésion ne se fera que lorsqu'une majorité de cantons l'approuvera par référendum constitutionnel. Que ceux qui choisissent cette voie l'assument donc, dès maintenant, devant leurs concitoyens: qu'ils soumettent à

leur approbation une initiative destinée à l'Assemblée fédérale (art. 160 Cst). Que petit à petit, ils se décomptent comme ils se sont décomptés sur le paquet fiscal. Ce n'est que par des engagements légitimés par les Grands Conseils ou par le peuple qu'ils contribuent à faire basculer l'opinion. C'est la seule voie qui permette de sortir du verbalisme des rapports, des objectifs stratégiques et des résolutions qui n'engagent que leurs auteurs. *ag*

Des conditions de travail précaires causent stress et soucis

Susanne Blank

Travail.Suisse

Un travail précaire est synonyme de stress et de salaire incertain sans possibilité de planifier ses journées. Celui sur appel est le plus répandu. Une loi doit réglementer ces contrats néfastes pour les droits des travailleurs.

Le travail précaire est source de stress. L'employé, ou l'employée dans la plupart des cas, ne sait pas quel sera le montant de son salaire à la fin du mois et ignore quand il sera à nouveau sollicité. Sa couverture sociale est souvent insuffisante, notamment en ce qui concerne l'assurance chômage, les cotisations AVS et l'AI.

Lorsqu'il est question de précarité du travail, le marché de l'emploi ne doit pas être observé isolément. L'ensemble de la problématique mérite d'être placé dans son contexte socio-politique. La situation précaire a des effets négatifs sur l'environnement familial et personnel. Il est impossible de planifier ses journées, les soucis financiers se font pressants. Ceux qui souffrent de conditions de travail instables, en raison de circonstances stressantes, connaissent plus fréquemment des problèmes de santé. En outre, elles ont moins facilement accès aux possibilités de formation continue. Ces travailleurs sont généralement des *working-poor* ou sont contraints de s'adresser à l'assistance sociale. Pris dans ce cercle vicieux, il y a peu de chance de s'en sortir et d'améliorer sa situation.

La mauvaise conjoncture accroît le travail précaire

Cent cinquante mille personnes, soit 4% de tous les actifs en Suisse, travaillent dans des conditions précaires. Si on compte également les frontaliers et les saisonniers, ce chiffre s'élève à 200 000 personnes. La précarité se rencontre le plus fréquemment dans l'hôtellerie, l'agriculture et chez le personnel de maison - soit dans les branches traditionnellement à faible revenu. Les femmes sont surreprésentées, aussi bien que le personnel auxiliaire et les jeunes. La forme la plus répandue d'emploi précaire est le travail sur appel. Parmi les emplois précaires, quatre sur dix sont des emplois sur appel.

Lors d'une stagnation ou d'une récession économique, le nombre de précaires grandit au même rythme que celui des chômeurs. Dans un marché du travail tendu, le pouvoir de négociation des demandeurs d'emploi fond comme neige au soleil. Fatalement ils sont contraints d'accepter des propositions d'embauche moins attractives. La crainte de perdre son emploi paralyse la lutte contre la dégradation des conditions de travail.

Les employeurs ne prennent plus de risques

Les employeurs profitent largement du travail sur appel: ils exigent une flexibilité à toute épreuve de la part des employés. De cette façon ils peuvent satisfaire rapidement de fortes demandes à des coûts de production réduits. Dans les branches avec des varia-

tions importantes du volume de travail, comme c'est le cas dans l'hôtellerie, l'industrie ou la vente au détail, les patrons peuvent reporter les risques sur leurs employés. Si bien que la moitié des personnes qui travaillent sur appel n'est pas assurée d'un temps d'occupation minimum alors que son revenu reste aléatoire. En outre, elles gagnent en moyenne 20% de moins que leurs collègues à plein temps. Cette situation est intolérable.

La zone grise du travail sur appel

A ce jour, il n'existe pas de loi réglant le travail sur appel. Les rapports de travail ne sont pas clairs. Les dédommagements en cas de chômage ainsi que les droits aux assurances sociales sont incertains. Selon la loi sur l'assurance chômage, un chômeur ne peut pas travailler sur appel. L'insécurité financière et l'incertitude de l'engagement sont trop importantes et s'alourdissent avec le risque de se retrouver à court terme de nouveau sans emploi. C'est pourquoi le travail sur appel va à l'encontre de l'intégration à long terme sur le marché du travail.

Il faut réduire les dommages du travail sur appel

Malgré cela, le travail sur appel existe, il tendrait même à augmenter, et ne peut pas, en soi, être interdit. C'est pourquoi la défense des travailleurs est primordiale.

Le Parlement a le devoir de légiférer. Le délai d'annonce de l'appel, les conditions d'engagement et un taux d'occupation minimum sont les trois éléments qui doivent faire l'objet d'une réglementation. Travail.Suisse exige un délai d'au moins deux semaines entre l'annonce et le début de l'engagement; l'obligation d'honorer le contrat au taux prévu et le versement en cas de résiliation, d'une partie, voire de la totalité, du salaire prévu. L'employeur doit en tous les cas garantir un taux d'occupation de base. Ainsi la rémunération devient prévisible.

Bien entendu, une loi ne suffit pas à juguler le travail sur appel. Mais il ne faut pas non plus que les salariés payent seuls les coûts de la flexibilisation. Voilà pourquoi il faut continuer à combattre la précarité de l'emploi. ■

Travail.Suisse a édité, dans sa série «Clever», une brochure qui explique clairement comment le travail sur appel peut être réglementé au moyen d'un contrat établissant sans ambiguïté l'emploi du temps des personnes engagées. La brochure est en vente au prix de 5,50 francs auprès de Travail.Suisse, Postfach 5775, 3001 Bern, Tél. : 031 370 21 11, Fax: 031 370 21 09, ou sur www.travailsuisse.ch

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

Traduction de Carole Faes et Félix Stürner

De l'eau du mythe à la science des origines

**La Suisse est un pays d'eau.
Et les lacustres sont ses ancêtres.**

Le folklore de la civilisation littorale, transformé en attraction touristique comme à Glettrons dans le canton de Fribourg via un programme d'occupation, apostrophe celui des montagnards accrochés au réduit alpin. Marc-Antonie Kaeser, archéologue au Musée national suisse de Zurich, raconte le mythe archéologique sorti des eaux à la naissance de la Suisse moderne après 1848. *Les lacustres*, publié dans la collection *Le savoir suisse*, retrace la destinée fabuleuse du peuple des lacs au service de la patrie.

La «fièvre lacustre»

Tout commence en janvier 1854. Un hiver exceptionnellement sec frappe la Suisse. Le niveau des lacs baisse. Profitant de l'aubaine, la commune d'Obermeilen érige une digue au large du lac de Zurich. Pendant les travaux, les ouvriers tombent sur les vestiges d'un village noyé dans la vase. Ferdinand Keller, président de la Société des antiquaires du canton, s'enthousiasme pour ce gisement vieux de six mille ans. Galvanisé par la découverte d'autres habitats semblables, l'archéologue imagine des cités dressées sur des plates-formes en bois, au-dessus des eaux. Sans être le seul à les observer, il est le premier à formuler une interprétation englobant l'ensemble des sites.

La préhistoire gagne l'opinion publique de l'époque. La scène lacustre investit le théâtre et la littérature. Peintres et graveurs la transforment en figure de style. Les antiquaires, de leur côté, multiplient les fouilles. Partout on part à la chasse des restes engloutis. La «fièvre lacustre» se répand à toute allure. Les vestiges se vendent à bon prix et les collectionneurs se les arrachent. A leur tour, les connaissances circulent généreusement. Face au quotidien un rien insipide de l'archéologie du XIX^e siècle, «cantonné au monde des morts, les découvertes lacustres s'ouvrent enfin sur le monde des vivants». Ce sont des êtres humains en chair et en os, certes disparus, mais porteurs d'une civilisation rassurante et consensuelle.

L'âge d'or du progrès

La civilisation palafittique enchante l'homme du commun. Littéralement ressuscitée,

avec les preuves matérielles de son existence passée, elle emporte les esprits. L'illusion fait merveille et la nostalgie d'un monde écologique et durable, harmonieux et paisible achève toute résistance critique. Les Helvètes des lacs rentrent au Panthéon des héros nationaux, à côté des leurs voisins alpins: Guillaume Tell, les Trois Suisses, Winkelried et tant d'autres.

Marc-Antoine Kaeser se souvient de Rousseau. Son âge d'or va si bien aux lacustres. Surgis de l'eau, ils s'épanouissent sur les îles, entre état social et état de nature. Les peuples doués de parole, opposés à la sauvagerie anonyme et muette des hommes des cavernes, colonisent les rives des lacs. La Suisse devient le berceau de l'humanité. Une plate-forme suspendue au milieu d'un monde hostile: un «Sonderfall préhistorique», tourné cependant vers l'avenir.

Contre les valeurs rétrogrades des forces sécessionnistes du Sonderbund nichées au fond des vallées primitives, les lacustres figurent «les habitants du Plateau, où se concentraient au XIX^e siècle la majorité industrielle, protestante et radicale.» La foi dans le progrès trouve sa justification dans la succession naturelle des époques inscrites dans les couches géologiques. De la Pierre jusqu'au Fer en passant par le Bronze. La Suisse de 1848 descend de la civilisation sur pilotis.

La science s'écarte du mythe

Le mythe lacustre vit de la contradiction entre la mélancolie du passé et le bonheur du progrès. Marc-Antoine Kaeser insiste sur la réconciliation des contraires à l'œuvre dans tous les récits mythiques. «La leçon œcuménique du passé lacustre (...) validait la loi du progrès. (...) Mais l'harmonie du village devait également servir d'exemple.» Cet «accommodement» s'appuie sur le travail. L'industrie nourrit l'imaginaire palafittique. Les lacustres étaient laborieux, voilà le prix à payer pour s'affranchir de la nature.

Avec le temps, le mythe s'adapte aux nécessités fantasmagiques des périodes historiques. Le pacifisme d'origine prend les armes dans une Europe en guerre où l'on écrase dans le sang la Commune de Paris. L'universalisme optimiste se nationalise. Les lacustres se découvrent Helvètes, alors que le pays opte pour la neutralité et le protectionnisme économique au tournant du siècle. L'archéologie devient un patrimoine. «Ce qui constituait auparavant un objet de science va être perçu comme une propriété sacrée de la nation.» Le rachat de la collection lacustre du Dr Victor Gross, de la Neuveville, entraîne la fondation du Musée national suisse.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le mythe s'effondre. La science et les techniques de datation confondent la fantaisie éclairée de Ferdinand Keller. Les «cités lacustres» n'ont jamais existé. L'archéologie contemporaine se dégage du modèle unique et globalisé rêvé par les antiquaires d'un autre temps. Elle se

nourrit de complexité et de nuances. «Mais 150 ans plus tard, l'archéologue ne saurait s'attaquer au mythe comme à un savoir fautif» conclut Marc-Antoine Kaeser. La recherche scientifique ne peut «réformer l'imaginaire collectif». L'une et l'autre alimentent l'expérience humaine. C'est pourquoi la vérité s'enracine toujours dans la fiction et réciproquement. *md*

Marc-Antoine Kaeser, *Les lacustres. Archéologie et mythe national*. Presses polytechniques et universitaires romandes, Le savoir suisse, Lausanne, 2004.

Les lacustres, Musée nationale suisse, Zurich, jusqu'au 13 juin 2004.

Toutes les manifestations pour le 150^e anniversaire de la découverte du premier site lacustre sur www.diepfahlbauer.ch



Reconstitution du village d'Obermeilen par Ferdinand Keller

Fin de service

Anne Rivier

Par les temps terroristes qui courent, on peut dire qu'il a eu de la veine. Il est mort entier, probablement sans douleur et à un âge respectable, terrassé par une attaque cérébrale dans l'autobus bondé d'une fin de journée de printemps. Sur lui, dans la poche de son veston, outre ses papiers d'identité, son billet marqué «Bourdonnette».

Ni les chauffeurs ni les passagers ne l'avaient remarqué. Il était resté inerte sur son siège à tourner en rond dans la ville. Son corps massif n'avait presque pas bougé du voyage. La tempe droite appuyée contre la vitre, il paraissait endormi. On s'était assis à ses côtés, on s'était relevé, on ne l'avait pas dérangé. Par discrétion ou par indifférence, simplement. Et si on avait pu nourrir des doutes sur la nature de son immobilité, on se serait bien gardé d'intervenir, le sommeil d'un vieillard est sacré, que ce soit son dernier ne change rien à l'affaire.

Pile à l'heure, François avait ramené son véhicule au dépôt. C'est au moment de l'inspection finale qu'il aperçut le bonhomme tassé au fond de la remorque. Un pochard de plus ! Il lui a tapé sur l'épaule, l'a secoué brièvement sans autre résultat que de le faire basculer sur la banquette. Fin rond, cet abruti, attends que je te le déloge ! Mais le conducteur a eu beau insister, lui crier dans les oreilles, le vieux ne réagissait plus.

François s'était affolé. Par chance, ce soir-là Isidore, le grand Noir en charge du Pully-Gare, était entré au garage juste derrière lui. François le connaissait à peine, assez pour savoir qu'Isidore était une «batoille» de première, toujours à plaisanter avec les usagers, à gesticuler en hélant les camarades croisés sur son parcours. Pas vraiment son genre, lui le fonctionnaire vaudois digne et obstiné. Appelé à la rescousse, Isidore avait fait preuve d'un sang-froid exemplaire. Il avait immédiatement pris les choses en mains.

- C'est dans la Bible. Ni le jour ni l'heure. La mort frappe quand elle veut. Il a fini sa course en vadrouille avec nous, voilà tout. Et puis il n'a pas souffert, ça se voit.

L'ambulance n'avait pas tardé. Les blouses blanches ne purent que confirmer le décès. Puis ce fut la police, le constat officiel, les questions répétées, des paperasses à remplir. François tremblait, bégayait pire que si le défunt était son unique famille.

Il apprit que le mort se nommait Perrin, qu'il avait huitante ans et que sa plus proche parente demeurait à Moudon. Les formalités enfin réglées, l'ambulance était remontée sur la colline sans actionner la sirène. Sursis épuisé, direction la morgue dans le silence anonyme des absents.

François était livide. Isidore n'avait pas eu le cœur de le laisser rentrer seul dans cet état, il l'avait raccompagné à son domicile.

- Je t'offre un verre, Isidore ?

- Tu crois ? Ta femme, tes gosses, on va pas les embêter ?

Sa femme, elle l'avait quitté l'hiver précédent après dix-sept ans de mariage. Et des enfants, il n'en avait pas. Alors Isidore avait accepté. L'appartement était en désordre, canettes de bière entamées, assiettes sales sur la table du living, vêtements tirebouchonnés en vrac sur la moquette. Isidore n'avait pu s'empêcher de commenter :

- Ça sent le célibataire ici. Si tu veux de l'aide, j'ai quelqu'un pour toi, une amie burundaise très consciencieuse. Pas un mot : c'est une Noire au noir, tu comprends.

Il avait refusé un peu trop brusquement :

- Pas que je me méfie, Isidore, au contraire. Mais il faut que j'apprenne à me débrouiller seul. Bon, qu'est-ce que je te sers ?

Il repiquait lentement à la vie, l'œil éclairci. Le sourire de son hôte était contagieux. «Et toi, Isidore, tu es marié ?»

Isidore avait soupiré que oui. Et que marié avec trois gamins, ça coûte. François n'avait pas osé lui demander de quel pays il venait, comment il était arrivé en Suisse, s'il avait été requérant d'asile ou s'il était frontalier. Il n'avait d'ailleurs jamais rien compris à ces histoires de réfugiés et de permis de travail. Ce dont il était certain, en revanche, c'est qu'au centre ou en banlieue, son boulot était devenu plus dangereux.

- Pour moi, c'est pareil. Bronzé chocolat, ça protège pas des salauds.

François s'était mis à raconter ses dernières mésaventures, Isidore l'avait écouté patiemment. A la quatrième bouteille de bière, ils avaient bifurqué sur les joies du métier. Un feu d'artifice, du bonheur en barres. Hilares, intarissables, ils ne s'étaient séparés qu'aux aurores. François était descendu ouvrir la porte de son immeuble. Sur le seuil, les deux hommes s'étaient donné l'accolade. Avaient juré de se revoir.

François initierait bientôt Isidore à la pêche en rivière, Isidore et sa petite tribu grilleraient des saucisses avec lui. A deux pas de chez eux ils avaient leur coin «barbecue», en face du terminus de leur ligne, dans un parc magnifique sous des arbres centenaires. A l'ombre de leur feuillage, François et Isidore palabraient jusqu'à plus soif en regardant circuler leurs machines. Et ils salueraient leurs collègues au volant en levant très haut leur verre à chacun de leurs passages. ■